



x

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

**N°D2023-109-MP**

**OBJET : 23ACBDCTRAVAUX - ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE TRAVAUX : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant que le marché 19ACBDCTRAVAUX en date du 14 juin 2019 arrive à son terme et vu la nécessité de déléguer certains travaux en matière de terrassement, de réfection de chaussée, de réalisation de tranchées techniques et de divers travaux annexes, un marché accord-cadre à bons de commande travaux a été relancé en procédure adaptée, en application des articles L 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique, pour 1 an renouvelable 3 fois avec un maximum par an fixé à 700 000 € HT ;

Considérant le lancement de la procédure et la mise en ligne du 14 avril 2023 au 12 mai 2023 sur la plateforme AWS, sur le site Fumel Vallée du Lot ainsi que la parution sur le JAL le Sud-Ouest le 19 avril 2023 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la commande publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir l'offre de la société EUROVIA, Métairie de Beauregard 47520 Le Passage d'Agen, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse et répond en tous points aux critères attendus pour assurer la réalisation de travaux pour le compte de Fumel Vallée du Lot ;

2°) – De signer l'offre financière comprenant l'acte d'engagement et le bordereau des prix unitaires ;

3°) – De préciser que le marché est conclu pour un an à la date de notification du marché et est renouvelable 3 fois par tacite reconduction avec un maximum par an de 700 000 € H.T. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.cc-dufumelois.com](http://www.cc-dufumelois.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20230605-D2023\_109\_MP-AR  
Reçu le 06/06/2023

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023 et seront prévus aux budgets suivants à hauteur du maximum fixé par le marché.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 05 juin 2023



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 06 juin 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 06 juin 2023

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.cc-dufumelois.com](http://www.cc-dufumelois.com)